



GAN VISION ENTREPRISE PRÉVOYANCE

La solution modulable pour la protection de vos salariés

Une obligation conventionnelle ou réglementaire peut se transformer en un véritable boost de protection sociale pour votre entreprise.

La **couverture prévoyance** devient un critère aussi important que la rémunération, le bien-être au travail, l'équilibre vie professionnelle/vie personnelle...

Plus la couverture prévoyance proposée à vos salariés est efficace, plus l'image de votre entreprise est valorisée.

ELLE EST DONC UN ATOUT À VALORISER AUPRÈS DE VOS SALARIÉS.

TÉMOIGNAGES

FLORENT,
CHEF D'UNE ENTREPRISE
DE STOCKAGE INDUSTRIEL

« Aujourd'hui, je dois prévoir pour mes manutentionnaires une protection prévoyance qui les couvre contre les risques du métier, mais également leur famille si quelque chose de grave arrivait : il n'y a souvent qu'un salaire à la maison... »

Gan Vision Entreprise Prévoyance, **protéger vos salariés des conséquences financières des aléas de la vie**

Modulaire, elle propose :

DES GARANTIES DE BASE

Pour couvrir le décès de vos salariés et protéger leurs proches avec des prestations adaptées à chaque situation : capital décès, rente éducation, capital d'urgence, etc.

DES GARANTIES OPTIONNELLES AU CHOIX

Pour améliorer la couverture de vos salariés, en tenant compte des besoins de protection liés à votre activité.



Des services pratiques inclus, pour les accompagner en cas de coup dur et leur offrir une tranquillité d'esprit au quotidien.

Un contrat qui s'adapte à **l'effectif de votre entreprise**

Vous avez une petite entreprise ?

- Jusqu'à 20 cadres
- Jusqu'à 50 non-cadres ou ensemble du personnel

► **Une protection simple et essentielle**

Vous avez une PME ?

- De 10 à 30 cadres
- De 20 à 150 non-cadres ou ensemble du personnel

► **Une protection sur-mesure**



**BIEN PROTÉGER VOS
SALARIÉS, UN VÉRITABLE
AVANTAGE SOCIAL !**

Les garanties de base de votre contrat

Choisissez pour la garantie décès* :

- Le niveau de la garantie couvrant vos salariés : de 50% à 500% du salaire de base

Pour une petite entreprise : un capital fixe quelle que soit la situation familiale de vos salariés.

Pour les PME, vous choisissez le type de versement : soit fixe, soit un capital variable selon la situation familiale de vos salariés.

* ou d'invalidité absolue et définitive (dans ce cas une rente est versée au salarié).

Des garanties adaptées au besoin des familles :



Pour compenser la perte de salaire : Le capital décès met toute la famille à l'abri.



Pour privilégier les études des enfants : Le bénéficiaire pourra choisir de **réduire le montant du capital décès** pour percevoir en plus une **rente d'éducation**. Ainsi, malgré la perte de salaire, les études des enfants seront possibles.



Pour protéger les enfants devenus orphelins : Si les enfants d'un salarié perdent leur père et mère de manière simultanée ou très proche dans le temps, **le capital « double effet »** prévoit le versement du capital décès une seconde fois.



LE +

UN CAPITAL D'URGENCE

La famille du salarié a besoin de régler rapidement les frais liés au décès ?

Sur demande, une avance de 5 000 € sur le capital décès peut leur être versée.

ARRÊT DE TRAVAIL

En cas d'arrêt de travail d'un salarié, les cotisations sur son contrat seront exonérées à partir de son 31^e jour d'arrêt.

Les garanties optionnelles pour renforcer la couverture de vos salariés et de leurs proches

Pour compenser la perte de salaire de vos salariés ne pouvant pas travailler :

- Des indemnités journalières en cas d'incapacité temporaire de travail
- Un revenu à vie en cas d'invalidité permanente



Pour renforcer davantage la protection financière des proches en cas de décès du salarié :

- Un capital supplémentaire en cas de décès ou d'invalidité (IAD) par accident
- Une allocation obsèques
- Une rente d'éducation
- Une rente de conjoint



► **Pour les PME exclusivement, un capital en cas de prédécès du conjoint**

Et pour compenser les charges sociales de l'entreprise portant sur les indemnités journalières versées en cas d'arrêt de travail de l'un de vos salariés :

- L'assurance charges sociales



Pour les petites entreprises, des packages « clé en main » :

Vous pouvez opter entre les packages de garanties « **Décès seul** » ou « **Décès + Arrêt de travail** »

De nombreux avantages :

- **Un choix simplifié** : les niveaux de garanties sont déjà fixés
- Pour les cadres, les packages répondent à **l'obligation « 1,50 % TA »**.

En résumé, **un contrat avantageux pour vous et vos salariés**

► Pour votre entreprise

- **Une réponse à vos obligations** conventionnelles et plus, grâce à l'étendue des garanties,
- **Des cotisations à déduire des impôts et exonérées de charges sociales,**
- **Un bien-être social boosté** (notamment dans les branches d'activités difficiles ou risquées),
- **La fidélisation et la reconnaissance de vos salariés,** gage d'une meilleure implication pour votre entreprise,
- **L'accompagnement expert** de nos conseillers à la souscription et pendant la vie du contrat.

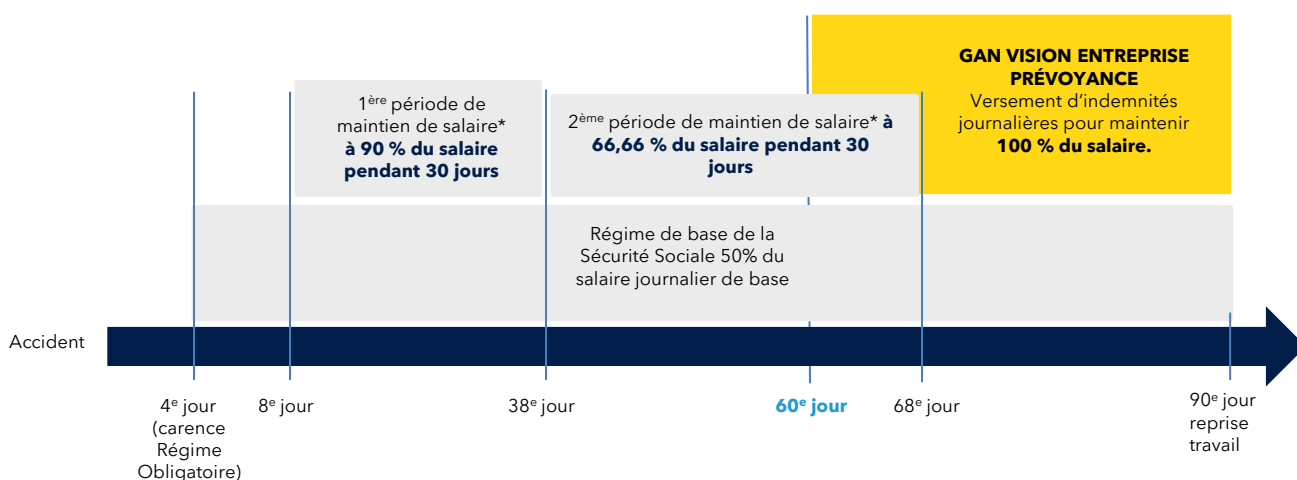
► Pour vos salariés

- **Une sérénité d'esprit :** « S'il m'arrive quelque chose de grave, ma famille sera protégée pourra faire face financièrement à l'avenir »,
- **Une reconnaissance :** « J'ai de la valeur pour mon entreprise car elle met en place
- la couverture prévoyance qui me correspond »,
- **Le bénéfice de services concrets :** « En cas de difficultés, je suis aidé ».

Exemple de prestations en cas d'arrêt de travail d'un salarié

Jean, employé non-cadre, 3 ans d'ancienneté, s'est gravement cassé la jambe.

- Salaire : 25 000 € bruts/an.
- Durée de son arrêt de travail : **90 jours continus.**
- Option souscrite : **indemnités journalières en cas d'arrêt de travail avec choix de la franchise à 60 jours et prestation à 100 % du salaire de base.**



LE +

Avec **Gan Vision Entreprise Prévoyance**, Jean retrouve 100% de son salaire dès le 61^e jour d'arrêt.

* Loi de mensualisation : obligation de maintien de salaire par l'employeur

Exemple de prestations en cas de décès d'un salarié

Stéphane, employé cadre, marié avec 2 enfants (5 et 8 ans), décède.

- Salaire de 41 000 € bruts/an
- Garantie décès de base choisie par l'entreprise : 250 % du salaire de base
- Options souscrites : **Rente d'éducation** et **Allocation obsèques** avec niveau choisi : 1 PMSS**

GARANTIES	% SALAIRE DE BASE (TA-TB-TC)	PRESTATIONS VERSÉES AUX BÉNÉFICIAIRES
Capital décès (garantie de base)	250% du salaire de base	41 000 € x 250 % Soit 102 500 €
Option Rente d'éducation - jusqu'à 12 ans	8%	2 enfants de moins de 12 ans : (8 % x 41 000 €) x 2 Soit 6 560 € / an
Option Allocation Obsèques	1 PMSS**	3 864 €

LE +

Sans couverture, sa famille n'aurait reçu que 3 738 €*** de capital décès issu du régime obligatoire.

**PMSS : Plafond Mensuel de la Sécurité sociale de 3 864 € en 2024
*** Montant forfaitaire en 2024 du capital décès versés aux héritiers du défunt cotisant au régime général de la Sécurité Sociale



Des services inclus qui accompagnent vos salariés en cas de coup dur !



L'accompagnement en cas de décès.

En cas de décès du salarié ou l'un de ses proches, **un service d'aide à l'organisation des obsèques** et à la prise en charge de l'ensemble des formalités administratives est inclus dans le contrat.



Les webinaires bien-être

Un programme mensuel de webinaires bien être est proposé pour vous **accompagner au quotidien**.



Le deuxième avis médical

Un service d'aide à **la prise de décision éclairée**, en cas de pathologies graves ou compliquées, grâce à un réseau d'experts médicaux L'expertise médicale sera apportée dans un délai n'excédant pas 7 jours. Pour bénéficier du service, le salarié doit se connecter sur <https://deuxiemeavis.fr/welii>



L'assistance

Mutuaide Assistance **accompagne les salariés au quotidien** pour les aider tant dans leur vie personnelle que professionnelle (garde d'enfants, rapatriement, ...).

Un espace client dédié à votre entreprise sur **gan.fr**

UN ESPACE ENTREPRISE EN LIGNE



Une gestion facilitée du contrat :

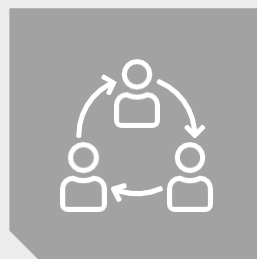
- **Affiliation en ligne** des nouveaux salariés ou radiation,
- **Modification des informations** des salariés (adresse, etc.) et **des éléments** de votre contrat,
- **Consultation des documents** liés au contrat (Conditions particulières et générales, etc.)

Votre Agent général vous accompagne au quotidien pour répondre à vos besoins de protection, quelle que soit votre situation professionnelle et personnelle.



SÉCURISEZ VOTRE ACTIVITÉ

Flotte de véhicules - Perte
d'exploitation - Responsabilité
civile de l'entreprise et du
dirigeant - Cyber Risques -
Marchandises transportées -
Bris de machine - Dommages
aux biens



GÉREZ ET FIDÉLISEZ VOS SALARIÉS

CCN - Santé collective -
Retraite collective Prévoyance
collective - Épargne salariale -
Indemnités de fin de carrière -
Indemnités de licenciement -
Déplacement pro des salariés



PRÉSERVEZ VOS REVENUS

Protection du TNS Madelin
- Arrêt de travail - Homme
clé associé - Garantie des
associés - Invalidité -
Retraite - Perte d'emploi -
Décès



PROTÉGEZ VOTRE FAMILLE

Auto - Habitation - Santé
Transmission - Épargne
retraite - Assurance
emprunteur -
Protection juridique - Accident
de la vie perso & pro - RC
personnelle